

## Compte rendu Commission Formation et Vie Universitaire Jeudi 28 mars 2024

### 1. Informations générales

---

Florent Malrieu ouvre la séance en rappelant les actualités de l'établissement.

Il débute par le bilan de la fermeture de l'université pendant la semaine 4 mars opérée dans le cadre du plan de sobriété. Les bibliothèques universitaires sont restées ouvertes et ont accueilli 10000 étudiants. Cette organisation a permis une réduction des consommations. Elle sera reconduite pour l'année prochaine.

Florent Malrieu poursuit en abordant les travaux de réhabilitation du site Tanneurs en cours. Le planning, pour le moment, est respecté.

Les candidatures sur la plateforme Mon Master sont désormais terminées depuis le 24 mars. La phase d'examen des dossiers durera jusqu'au 28 mai. Il est noté une stabilité des candidatures dans notre université par rapport à l'an dernier avec cependant des variations entre les diplômes.

En revanche, la phase de candidature sur Parcoursup est en cours, il est pour le moment encore trop tôt pour connaître les tendances vis-à-vis de notre établissement.

Le 21 mars, l'université de Tours a présenté au conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) le projet de nouvelle offre de formation. Celle-ci avait été préalablement validée par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP). Hormis une remarque sur la faiblesse des conseils de perfectionnement, le CNESER a donné un vote favorable.

Mme Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et Mme Catherine Vautrin, ministre du travail, de la santé et des solidarités, étaient présentes à l'université le 22 mars. Elles ont dans un premier temps inauguré l'UFR d'odontologie. Mme Retailleau a ensuite visité le service de santé étudiante (SSE) de l'université où elle a pu échanger avec les personnels ainsi qu'avec des référents handicaps et des étudiants relais-santé.

Dans un second temps, elle s'est rendue sur le site de Portalis pour assister à la présentation de trois formations spécifiques de l'établissement : le parcours cursus master intégré (CMI) de physique débutant dès la première année de licence ; le cycle pluridisciplinaire de l'enseignement supérieur (CPES) délivrant la licence mention « Sciences de la transition écologique et sociétale » ; la double licence Droit-Science politique.

Enfin, elle a visité la bibliothèque universitaire du site Portalis dont les aménagements ont été financés par la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) et un échange avec des étudiants a aussi été organisé.

Les ateliers climats organisés auprès des personnels BIATSS sont désormais terminés. Certains enseignants chercheurs y ont participé. De nouveaux ateliers climat vont être mis en place pour les enseignants et des formations à l'animation seront proposées à partir de mi-juin.

Concernant la réforme des métiers de l'enseignement, les informations tardent à venir avec le risque d'une mise en place dans la précipitation.

Florent Malrieu termine le tour des informations générales en précisant les dates des élections aux conseils centraux à venir pour les personnels. Elles se dérouleront :



- 4 avril : élections partielles dans les conseils centraux
- 16-17 octobre : élections de tous les conseils centraux pour les personnels
- 22-23 octobre : élections de tous les conseils centraux pour les étudiantes et étudiants

## 2. Pédagogie

---

### 2.1 Créations et modifications de diplômes d'université (DU) et interuniversitaires (DIU)

La commission examine les modifications de quinze diplômes universitaires (DU) ou diplômes inter-universitaires (DIU). Il s'agit principalement de modifications d'intervenants ou de responsables, de changements restreints de volumes horaires ou encore de changement de nom du diplôme. Toutes ces modifications sont exposées en séance et figurent en pièce jointe.

Les diplômes concernés sont les suivants :

#### **Hors-médecine**

DU Phytothérapie (UFR Pharmacie)  
DU Médiation et gestion des conflits (UFR DESS)  
DU Comptabilité gestion

#### **Médecine**

DIU Chirurgie du rachis  
DIU Immunopathologie  
DIU Investigateur en recherche clinique  
DIU Chirurgie mini invasive  
DIU Prévention et prise en charge des infections ostéo-articulaires  
DU Microchirurgie expérimentale et anatomie chirurgicale appliquée  
DIU Médecine et biologie de la reproduction  
DIU Pathologie de la muqueuse buccale  
DIU Formation à la simulation en santé  
DIU Coordination en Gériatrie  
DIU Médecine manuelle-ostéopathie médicale  
DIU Echographie du membre inférieur

Une demande de fermeture a été demandée pour le DIU Prise en charge de l'infection par le VIH.

Ces modifications et fermeture ont obtenu un avis favorable de la commission à l'unanimité moins une abstention

Ensuite trois créations ont été demandées par l'UFR Médecine :

DIU Cardiologie pédiatrique et congénitale  
DU Les maladies du neurone moteur  
DU Santé sexuelle

Des expertises de ces nouveaux diplômes ont été réalisées par Mesdames Vergote et Dallet-Choisy,

Après présentation des expertises, des modifications et précisions sont demandées sur deux diplômes :

- DU Les maladies du neurone moteur concernant l'équilibrage et le nombre d'heures entre les UE
- DU Santé sexuelle sur la lisibilité du nom des UE et le nombre d'heures

Le DIU Cardiologie pédiatrique et congénitale a quant à lui reçu un avis favorable.

Les propositions, soumises au vote, sont validées à l'unanimité dont une abstention.



## **2.1 Demande d'accréditation 2024-2028 du certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES)– niveau B2**

A la suite de la loi de l'enseignement supérieur et de la recherche (E.S.R) du 22 juillet 2013, tout établissement doit obtenir une accréditation et non plus une habilitation, pour délivrer le CLES. Depuis 2023, l'université met tout en œuvre pour proposer à nouveau le certificat CLES niveau B2 en anglais, ce qui implique de mener des actions d'information et de promotion du CLES auprès des étudiants et des enseignants des autres disciplines. Par ailleurs, l'université de Tours est favorable à ouvrir la certification en espagnol si le nombre d'étudiants et d'enseignants disponibles est suffisant.

Il est également nécessaire de renouveler l'accréditation des enseignants en tant qu'évaluateur pour la période 2024-2028. Celle-ci passe par le suivi d'une formation nationale spécifique de deux demi-journées. L'accréditation en tant qu'évaluateur CLES est valable pour une durée de quatre années universitaires.

La volonté de l'établissement est de proposer aux étudiants une certification CLES dès la prochaine année universitaire.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

## **2.3 Bornage de l'année universitaire des diplômes des premier et second cycles**

Il est demandé à la commission de fixer le cadre sur ce sujet.

D'après le Code de l'Éducation, il appartient à chaque établissement public d'enseignement supérieur de fixer le début des cours et la fin de l'année universitaire, à l'instar des dates d'examen et des dates de vacances.

L'année universitaire débute le 1er septembre et se termine le 31 août pour tous les diplômes à l'exception des diplômes de fin de second cycle. Pour ces derniers, l'année universitaire s'étend sur 13 mois, entre le 1er septembre de l'année N et le 30 septembre de l'année N+1.

Toutes les activités pédagogiques et administratives doivent être comprises dans ces strictes périodes de référence.

En fin de second cycle, les activités pédagogiques liées aux soutenances se terminent avant le 15 octobre de l'année N+1 d'inscription, les délibérations doivent se tenir au maximum 7 jours après la soutenance.

Pour les diplômes de BUT et Licence professionnelle, le bornage de l'année universitaire s'applique sans dérogation. Cependant les dates de soutenance et de délibérations de jury obéissent au calendrier suivant : en BUT 3, 5 septembre pour les soutenances et 10 septembre pour les jurys. En licence professionnelle, la date limite pour les soutenances est fixée au 25 septembre et la délibération des jurys au 30 septembre.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

## **2.4. Calendrier de l'année universitaire 2024/2025**

Comme chaque année, il est demandé aux membres de la commission de donner leur avis sur la proposition de calendrier universitaire pour 2024-2025.

Quelques dates sont à retenir :

- Semaine du 2 septembre : rentrée/pré-rentrée
- Jeudi 26 septembre : l'après-midi sera banalisé pour « l'Université fête sa rentrée ».
- 14 décembre : examens des filières L.AS
- 23 décembre au 5 janvier : fermeture de l'université
- 19 janvier : CLES (sous réserve d'accréditation)
- Semaine du 17 février : fermeture de l'université (hors bibliothèques universitaires)



Il est rappelé que les dates d'examens sont données à titre indicatif et que chaque composante pourra préciser son calendrier lors de la prochaine CFVU.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

### 3. Conventions

#### **3.1. UFR Sciences et techniques**

3.1.1. Convention entre les universités de Tours et Poitiers relative à l'organisation du parcours plantes et sociétés : culture durable, paysage et phytovalorisation du master biodiversité, écologie et évolution (visa DAJ n°2023-1411)

La convention est établie dans le cadre des deux années du parcours de Master « Plantes et Société : culture durable, paysage et phytovalorisation » et fait l'objet d'un partenariat entre les universités de Tours et de Poitiers. Ce parcours est intégré dans les mentions de master Biodiversité, écologie et évolution des deux universités.

Elle régleme les modalités de partenariat et de fonctionnement du parcours commun aux deux universités. Sa durée est fixée à 6 ans, entre les années universitaires 2022-2023 à 2027-2028.

Ce parcours de master se déroule en alternance à l'université de Poitiers et à celle de Tours. Chaque université organise le M1 une année et le M2 l'année suivante. Une même promotion d'étudiants effectuera donc sa formation dans la même université.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

#### **3.2. Université de Tours**

3.2.1. Convention cadre relative au partenariat entre l'université de Tours et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Centre-Val de Loire (visa DAJ n°2023-0138)

Cette convention cadre a pour objet d'établir une relation partenariale entre la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Centre - Val de Loire et l'université de Tours. La Maison de l'Orientation et de l'Insertion professionnelle (MOIP) sera l'interlocuteur de la DREETS dans la cadre de ce partenariat. Ils conviennent ensemble de développer un partenariat en matière d'information, de formation et de professionnalisation des étudiants qui s'orientent vers la fonction publique d'État, notamment vers les métiers de l'inspection du travail.

Par cet accompagnement des étudiants, ils les incitent à se projeter dans leur cursus et à le mener à son terme.

Les partenaires pourront agir sous différentes modalités, à titre d'exemples : des conférences métiers, du Training job dating, des visites des services au sein de la DREETS et de la DDETS d'Indre-et-Loire ou encore une visibilité des offres proposées par la DREETS sur R'pro Stage|Emploi

La convention prend effet à compter du 01 février 2024 et est conclue pour une durée de 3 ans.

La proposition de convention est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

### 4. Offre de formation

#### **4.1. Liste des diplômes mention et parcours**

L'offre de formation proposée par l'université pour l'accréditation 2024-2028 reste globalement stable avec peu de créations de mention mais des restructurations de parcours permettant de renforcer l'attractivité de nos diplômes dans les quatre domaines de formation : arts, lettres et langues (ALL), droit, économie, gestion (DEG), sciences humaines et sociales (SHS) et sciences,



technologies, santé (STS). Quatre double-licences seront également proposées dans notre offre de formation dont trois ouvriront à la rentrée universitaire 2024.

Elle se décompose comme suit :

- 2 diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU A et B) ;
- 22 licences générales (ALL=4 ; DEG=4 ; SHS=7 ; STS=7) correspondant à 42 parcours-types de formation dont un cursus préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) ;
- 11 licences professionnelles (DEG=3 ; SHS=1 ; STS=7) correspondant à 12 parcours-types de formation ;
- 10 bachelors universitaires de technologie (BUT) correspondant à 25 parcours-types de formation ;
- 1 diplôme d'études universitaires en sciences et techniques (DEUST) de préparateur en pharmacie ;
- 46 Masters (ALL=6 ; DEG=16 ; SHS=11 ; STS=12) correspondant à 101 parcours-types de formation dont 5 co-accrédités avec d'autres établissements ;
- 1 cursus master intégré (CMI) en technologies quantiques ;
- 7 masters métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation (MEEF) second degré ;
- 4 diplômes de formation générale (DFG) en sciences maïeutiques, sciences médicales, sciences odontologiques et sciences pharmaceutiques ;
- 3 diplômes de formation approfondie (DFA) en sciences médicales, sciences odontologiques et sciences pharmaceutiques ;
- 5 diplômes d'état (DE) de docteur en médecine et pharmacie, de sage-femme, infirmier en pratique avancée (IPA) et infirmier de bloc opératoire (IBODE en cours)
- 2 certificats de capacité (Orthophoniste=grade Master ; Orthoptiste=grade Licence)
- 3 capacités de médecine
- près de 80 DES ou DESC
- plus de 50 DFMS ou DFMSA
- 5 Écoles doctorales (santé, sciences biologiques et chimie du vivant ; sciences de la société : territoires, économie, droit ; énergie, matériaux, sc. de la terre et de l'univers ; humanités et langues ; mathématiques, informatique, physique, théorique et ingénierie des systèmes).

Chaque composante de l'université est ensuite invitée à présenter son offre de formation pour la période 2024-2028. Globalement, il faut noter la volonté de rationalisation de la soutenabilité de l'offre dans le respect de la lettre de cadrage. Il est ainsi constaté des mutualisations de parcours et/ou de master 1<sup>ère</sup> année mais également un choix majoritaire de retour à des modules 3 disciplinaires en licence pour trois composantes et la suppression des portails pour les licences de l'UFR sciences et techniques.

La nouvelle offre de formation est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

#### **4.2. Évaluation des enseignements : procédure et charte**

Marion Barratault-Gallais, responsable du pôle Qualité au Centre d'accompagnement à la pédagogie pour les enseignants (CAPE) présente cette procédure ayant pour objet de fixer et de rappeler les étapes à suivre en matière d'évaluation des enseignements. Cette procédure s'applique à l'ensemble des composantes de l'université de Tours.

Les objectifs de l'évaluation des enseignements par les étudiant.e.s sont multiples :

- Contribuer à l'amélioration continue des formations
- Dynamiser le dialogue entre étudiantes, étudiants et enseignantes, enseignants
- Permettre aux étudiantes et étudiants d'exprimer leur point de vue
- Permettre aux enseignantes et enseignants d'avoir un retour sur leur enseignement
- Stimuler l'innovation pédagogique.

La proposition de procédure et de charte est adoptée à l'unanimité.

#### **4.3. Conseil de perfectionnement (CdP)**

La commission est invitée à émettre un avis sur le cahier des charges de la mise en œuvre des Conseils de Perfectionnement. Le texte de cadrage présenté concerne les formations de licence, bachelor universitaire de technologie, licence professionnelle et master ; il peut également servir de



référence pour les autres formations comme le diplôme d'ingénieur ou pour des composantes non concernées réglementairement par la mise en place d'un Conseil de perfectionnement.

Il précise le rôle, la composition et le fonctionnement de cette instance.

Le texte présente un cadre pour l'évaluation et l'amélioration des programmes des formations ainsi que la mise en place des conseils de perfectionnement (CdP). Les CdP, composés de représentants de diverses parties prenantes, jouent un rôle consultatif dans l'évolution des programmes, la qualité de l'enseignement et l'insertion professionnelle des diplômés. Les CdP se réunissent annuellement pour discuter des évaluations, des orientations stratégiques et des modifications des programmes. Ils favorisent également le dialogue entre l'université et le monde professionnel. Les membres des CdP sont désignés par les conseils de composantes, en veillant à une parité et à une représentation adéquate. Le fonctionnement des CdP implique des réunions régulières, des sous-commissions pour des travaux préparatoires et la présentation des recommandations aux équipes pédagogiques pour mise en application.

La proposition de cahier des charges sur les conseils de perfectionnement est validée à l'unanimité moins 2 abstentions.

#### **4.4. MOBIL**

Le Module d'Orientation, de Bilan et d'Insertion en Licence (MOBIL) est un dispositif mis en place depuis l'année 2012-2013 et est destiné à tous les étudiants en licence générale, en conformité avec les directives de l'arrêté licence. Son objectif est de développer chez les étudiants des compétences technologiques, préprofessionnelles et professionnelles, en les aidant à élaborer leur projet personnel et professionnel, tout en acquérant des compétences essentielles pour leur insertion dans le monde professionnel.

Ce module s'étend sur les trois années de licence et se compose de cours magistraux (2h par an) et de travaux dirigés (2h par an) visant à soutenir les étudiants dans la construction de leur projet professionnel. De plus, des actions MOBIL telles que des ateliers, des visites d'entreprises et des conférences sont organisées pour permettre aux étudiants de découvrir différents environnements professionnels.

L'organisation pédagogique du MOBIL comprend une répartition des heures selon les niveaux de licence, avec des objectifs spécifiques à chaque année. Les ressources pédagogiques sont accessibles via la plateforme CELENE.

La validation du MOBIL se fait en accord avec les référents de chaque filière. Les enseignants déterminent les modalités de notation, avec une recommandation pour une procédure simple favorisant la participation en travaux dirigés. La note attribuée est ajoutée à la moyenne générale de l'année, permettant ainsi une bonification maximale de 0,17.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

#### **4.5. Cours de tronc commun Transition écologique et sociale**

L'offre de formation 2024-2028 de l'université de Tours prévoit un enseignement de tronc commun à toutes les licences générales dédié aux enjeux de la transition écologique et sociale dans la prolongation des préconisations du rapport Jouzel-Abadie. Cet enseignement remplace le CERCIP obligatoire actuel de deuxième année. Ce cours concerne exclusivement les licences générales pour la rentrée 2024.

L'organisation de ce cours prévoit deux ECTS, des cours en présentiel de deux heures toutes les deux semaines, ainsi que des activités autonomes avant et après chaque séance. Les enseignants sont assignés à deux groupes d'étudiants par semestre. Les notes sont centralisées par la scolarité générale de la composante.

L'équipe pédagogique transdisciplinaire coordonne le cours, comprenant une vingtaine d'enseignants-chercheurs ayant élaboré le programme. Ils assurent également la formation des intervenants pour garantir la cohérence du cours. Les thèmes abordés incluent le climat, la



biodiversité, les ressources, l'énergie et les nouveaux modèles socio-économiques. Le recrutement des intervenants est géré par l'équipe pédagogique coordinatrice.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

#### **4.6. CERCIP**

Le cahier des charges dans le cadre du contrat 2024-2028 expose les directives concernant le programme CERCIP (Compétences, Engagement, Réflexion Citoyenne, Pratiques) au sein de l'université de Tours pour les années à venir.

Le CERCIP, un enseignement d'ouverture pour les étudiants en licence générale, est recentré sur l'implication active des étudiants, avec un accent sur les pratiques sportives, culturelles, artistiques et l'engagement bénévole. Chaque étudiant en licence générale doit suivre au moins un CERCIP au cours des deuxième et troisième années de licence, avec un volume horaire de 18 heures.

En L2, le CERCIP obligatoire est remplacé par un cours sur les enjeux de la transition écologique et sociale (TES), tandis qu'en L3, il reste obligatoire, sauf pour les doubles licences ou les sportifs de haut niveau, et est crédité de 2 ECTS.

L'organisation des CERCIP prévoit des cours spécifiques pendant neuf semaines ou sur des créneaux hebdomadaires. Les heures dédiées au CERCIP sont gérées centralement par le SEF.

Les modalités d'évaluation, les dates de cours et de rendus écrits sont fixées dans le calendrier universitaire, et les informations sont accessibles aux étudiants et au personnel enseignant et administratif sur le site web de l'université.

Les étudiants s'inscrivent aux CERCIP via l'ENT, avec priorité pour les étudiants de L3, notamment pour les cours à capacité d'accueil limitée.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

#### **4.7. Modalités de contrôle de connaissances et de compétences de licence**

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) de licence ont été revues et modifiées selon les axes prévus dans la lettre de cadrage et pour la période d'accréditation 2024-2028.

Ces M3C ont été dissociées de celles des licences professionnelles afin d'en faciliter la lecture et l'exécution.

Les principales modifications concernent l'introduction de points bonifiants, le report possible des notes de session 1 en session 2 (si absence) ou encore les règles de compensation entre modules (mise en place d'une double compensation M1+M2 /M3+M4, en plus de la moyenne générale à satisfaire).

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

#### **4.8. Modalités de contrôle de connaissances et de compétences de licence professionnelle (M3C)**

Les parties du texte précédent relatives à la licence professionnelle ont été intégrées à un document propre à la licence professionnelle. La proposition est acceptée à l'unanimité.

#### **4.9. Modalités de contrôle de connaissances de master (MCC)**

Les modalités de contrôle de connaissances (MCC) de master ont été revues et modifiées pour la période d'accréditation 2024-2028. Les règles afférentes au bornage ont été intégrées au document.

La proposition est acceptée à l'unanimité.



#### **4.10. Maquettes (hors M3C) : structure des enseignements**

Les maquettes de la nouvelle offre de formation sont mises à disposition des membres de la commission. Il est proposé de soumettre aux votes la structure des enseignements de celles-ci. Les éléments des M3C seront soumis à un prochain vote car ils sont encore en cours de vérification et de modification.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée